

LES TERRES HUMIDES

UN GUIDE POUR LE
NOUVEAU-BRUNSWICK



NATURE TRUST
of NEW BRUNSWICK

Fondation pour la
PROTECTION DES
SITES NATURELS
du NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE DES MATIÈRES

2

LA FONDATION POUR LA PROTECTION
DES SITES NATURELS DU N.-B.

3

RAISON D'ÊTRE D'UN GUIDE DES TERRES
HUMIDES POUR LE N.-B.

4

QU'EST-CE QU'UNE TERRE OU UN MILIEU
HUMIDE?

6

REPÉRAGE DES TERRES HUMIDES

10

LES POLITIQUES, RÉGLEMENTS ET
PERMIS

12

COMPENSATION POUR LA PERTE DE
TERRES HUMIDES

15

CONTACTS ET RESSOURCES

Les terres humides: Un guide pour le Nouveau-Brunswick

© 2018 La Fondation pour la protection des sites naturels du
Nouveau-Brunswick

Tous droits réservés. La reproduction, la transmission ou la saisie
informatique du présent ouvrage, en totalité ou en partie, sous
quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, électronique,
photographique ou mécanique est interdite sans l'autorisation
écrite de l'éditeur.

La Fondation pour la protection des sites naturels
du Nouveau-Brunswick
P.O. Box 603, Succursale A
Fredericton, N.-B.
E3B 5A6

www.naturetrust.nb.ca

Photo de la couverture: **Une terre humide d'eau douce**
(La réserve naturelle de Hyla Park) - Sara Bakker

ISBN 978-0-9683698-7-6

LA FONDATION POUR LA PROTECTION DES SITES NATUREL DU N.-B.

Établie en 1987 en tant que fiducie foncière constituée en société à but non lucratif, la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick se donne pour mission de créer et maintenir des réserves naturelles pour le bien des générations néo-brunswickoises actuelles et futures. La Fondation veut aussi faire comprendre aux gens l'importance de la conservation pour le bien-être futur de la communauté.

Dès le début, la Fondation a protégé de nombreux secteurs naturels uniques du Nouveau-Brunswick, des endroits spectaculaires par leur beauté scénique ou complètement sauvage – jamais perturbée par l'activité humaine – et des habitats paisibles qui abritent des espèces rares et menacées.

En acquérant des terres pour les conserver à leur état naturel et en assurant la collaboration des propriétaires et des organismes gouvernementaux pour encourager une intendance responsable, la Fondation pour la protection des sites naturels aide à établir un réseau de zones naturelles protégées au Nouveau-Brunswick.

NOTRE MISSION

CONSERVER à perpétuité des zones qui possèdent une valeur écologique, esthétique, culturelle, géologique ou récréative en établissant un réseau de réserves naturelles au Nouveau-Brunswick.

GÉRER les réserves naturelles de manière durable avec l'aide d'intendants des terres et de groupes communautaires.

ENGAGER les gens et les sensibiliser à l'importance de la conservation des terres et de l'intendance environnementale en les mettant en contact avec la nature pour leur apprendre à la protéger.

RAISON D'ÊTRE D'UN GUIDE DES TERRES HUMIDES POUR LE N.-B.

À QUI CE GUIDE EST-TI DESTINÉ?

Ce guide s'adresse aux résidents du Nouveau-Brunswick qui ont une terre humide ou marécageuse sur leur propriété ou en bordure et qui veulent en savoir plus sur les terres humides et comment les protéger.

CE GUIDE A POUR BUT:

- 1** D'AIDER LES GENS À RECONNAÎTRE UNE TERRE HUMIDE SUR LEUR PROPRIÉTÉ
- 2** DE LES SENSIBILISER À LA PROTECTION DES TERRES HUMIDES AU N.-B.
- 3** DE LEUR FAIRE CONNAÎTRE LES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS DU N.-B.
- 4** DE LES AIDER À PRENDRE SOIN DES TERRES HUMIDES SUR LEUR PROPRIÉTÉ

APRÈS AVOIR LU CE GUIDE, VOUS :

- Comprendrez ce que les terres humides font pour vous;
- Saurez quels permis sont nécessaires pour faire des travaux dans une terre humide ou un cours d'eau ou aux abords;
- Saurez comment vous en occuper et les protéger.

Pour des renseignements à jour sur les règlements, politiques, permis ou autres au sujet des terres humides et cours d'eau, veuillez communiquer avec au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

(506) 453-2690
elg/egl-info@gnb.ca

New Brunswick
Nouveau Brunswick

Votre Fonds en fiducie pour
l'Environnement au travail

QU'EST-CE QU'UNE TERRE OU MILIEU HUMIDE?

Les terres humides sont des milieux où la nappe phréatique se retrouve au niveau, près ou au-dessus du sol. Ces zones sont repérables par la présence de sols humides et de plantes tolérantes à l'eau. Les terres humides contrôlent les inondations, filtrent l'eau et fournissent un habitat à la faune.

Les terres humides procurent des bienfaits qu'aucun autre habitat naturel ne peut offrir. Entre autres, elles protègent les infrastructures existantes contre les inondations, apportent de l'eau en période de sécheresse, atténuent les effets des changements climatiques et créent un espace favorable à la faune et aux plantes.

Ces avantages constituent ce qu'on appelle des écoservices ou des services écosystémiques fournis gratuitement à tous.

Certains de ces avantages, le filtrage de l'eau et le contrôle des inondations par exemple, ont une valeur économique. Au Nouveau-Brunswick, un hectare de terres humides peut fournir un écoservice pouvant valoir jusqu'à 24 000 \$ par année, un service que vous n'avez pas à payer¹.

AVANTAGES DES TERRES HUMIDES

AVANTAGES SOCIAUX

Les terres humides nettoient l'eau en **filtrant** les polluants et les métaux lourds. Cette fonction est importante pour les terres humides aux abords des cours d'eau qu'on utilise pour en tirer de l'eau potable ou pour y pêcher et s'y baigner. Les terres humides fournissent aussi aux Néo-Brunswickois des lieux naturels pour des loisirs incluant entre autres la chasse, l'observation d'oiseaux et le canotage.

AVANTAGES NATURELS

Les terres humides agissent comme **des éponges naturelles** en absorbant l'eau de pluie et de fonte des neiges pour la relâcher lentement et ainsi réduire les risques d'inondation et l'impact de crues soudaines. Les plantes des terres humides ralentissent l'eau grâce à leurs masses racinaires épaisses et préserve la stabilité du sol ce qui protège votre propriété contre l'érosion. L'inondation et l'érosion peuvent endommager les propriétés privées et les infrastructures publiques.

Les changements climatiques continueront de causer des événements météorologiques extrêmes et irréguliers au Nouveau-Brunswick, ce qui entraînera un ruissellement accru et des dégels plus fréquents en hiver. En aidant à conserver et à protéger les terres humides, vous aiderez à amoindrir ces impacts.

AVANTAGES POUR LA FAUNE

Les terres humides fournissent un habitat important pour les poissons, les amphibiens, les oiseaux, les insectes et les plantes. La majorité des espèces de la planète dépendent des terres humides dans leur vie pour la nidification, l'élevage des petits, la migration ou la nourriture. Pour **de nombreuses espèces menacées** au Nouveau-Brunswick, notamment la tortue serpentine et [la tortue des bois](#), [le râle jaune](#) et [le petit butor](#), les terres humides sont essentielles à leur survie. La perturbation des terres humides entraîne des impacts graves pour ces espèces et bien d'autres.



La grenouille verte



La tortue des bois



REPÉRAGE DES TERRES HUMIDES

Le repérage des terres humides peut être difficile, surtout lorsque celles-ci ne semblent pas humides à première vue. Vous pourriez avoir des milieux humides sur votre propriété si vous voyez les caractéristiques suivantes :

- Pendant la saison végétative, de l'eau de surface est présente pendant dix jours consécutifs ou plus.
- Sols souvent humides avec des plantes qui tolèrent les conditions humides.

TYPES DE TERRES HUMIDES

LES TOURBIÈRES, couramment appelées marais ou fens, n'ont pas toujours de l'eau de surface visible et prennent des milliers d'années à apparaître. Les marais sont alimentés par l'eau de pluie, le brouillard et la fonte des neiges seulement, tandis que les tourbières immergées peuvent aussi être alimentées par de l'eau souterraine. Dans ce genre de terres humides, on peut trouver des espèces de plantes telles que des sabots de la vierge ou des sarracénies pourpres parce que ces plantes peuvent tolérer des conditions acides.

Beaucoup de tourbières subissent des dégâts à long terme parce qu'on y prélève la tourbe destinée au paysagement. Bien qu'elle soit considérée comme une ressource renouvelable, elle repousse d'à peine 0,5-1 mm par année.

LES TERRES HUMIDES FORESTIÈRES, telles que les forêts alluviales et les marécages, sont garnies d'arbres et d'arbustes et, parfois, ne ressemblent pas du tout à des terres humides. Lorsqu'il s'agit effectivement de terres humides boisées, on remarquera normalement des érables argentés, des cèdres et des épinettes noires et de nombreuses espèces d'animaux sauvages. À noter toutefois que les terres humides forestières de cèdre et d'épinette noire se font de plus en plus rares en raison de la demande de bois d'œuvre; quant aux forêts alluviales, c'est le développement des propriétés riveraines qui les menace.

LES TERRES HUMIDES D'EAU DOUCE tel que les terres humides arbustives, les lits aquatiques et les marais d'eau douce, ont habituellement de l'eau en surface de façon temporaire ou saisonnière. C'est souvent ce qui nous vient à l'esprit quand on pense aux terres humides. Elles se trouvent souvent à l'extrémité des lacs ou rivières et il est courant d'y trouver des plantes herbacées, des arbustes, des plantes flottantes ou submergées.

Les espèces de plantes envahissantes menacent les espèces indigènes en utilisant leurs ressources et, par le fait même, les expulsent parfois de leur habitat. Vous aimerez peut-être en apprendre plus sur les espèces envahissantes de votre région. Pour en apprendre davantage sur les espèces de plantes envahissantes, communiquez avec [le fondation pour la protection des sites naturel du Nouveau-Brunswick](#).



Les terres humides forestières



Les terres humides côtières

LES TERRES HUMIDES CÔTIÈRES, et les marais salés bordent les côtes. Des plantes telles que les spartines et les gesses maritimes (ou pois de mer) prolifèrent dans ces conditions salées. Des millions d'oiseaux de rivage, dont plus de deux millions de bécasseaux semipalmés (**75 %** de la population mondiale²) migrent par la baie de Fundy pour faire le plein de nourriture et d'énergie. C'est une des raisons pour lesquelles les terres humides côtières du Nouveau-Brunswick bénéficient d'une protection maximale en tant que terres humides d'importance provinciale.

Plus de **65 %** des marais salés du Nouveau-Brunswick ont été détruits pour créer des terres agricoles. Près de **50** espèces d'oiseaux qui utilisent les marais salés et les rivages côtiers, y compris de nombreuses **espèces en péril**, ont ainsi perdu leur habitat.



Terre humides

Données visibles à 1:16 000

- Terre humide d'importance provinciale (THIP)
- Carte des terres humides réglementées (CTHR)
- THIP – zone de 30 mètres
- CTHR – zone de 30 mètres

Transparence

Toutes les terres humides et les cours d'eau réglementés sont assujettis à la **Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick** et au **Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides (90-80)**.

Recherche de parcelle

Type de recherche: NID

Entrez un NIP: Recherche

Recherche de parcelle

Générer le rapport PDF

Recherche de parcelle

Numéro d'identification de la parcelle (NID): 1249390
 Location: 127 Highway Bocabec
 Comté: Charlotte
 Date de la dernière mise à jour: 2013-8-13 15:37
 Carte des bien-fonds: NB0307
 Statut - Titres fonciers: Land Titles
 Renseignements dans la Gazette foncière: 0
 Statut d'harmonisation: 1
 Numéro de compte des biens (NCR): 1374509

L'IDENTIFICATION DES TERRES HUMIDES SUR VOTRE PROPRIÉTÉ

Au Nouveau-Brunswick, les terres humides sont réglementées par la province à l'aide de la couche cartographique des terres humides réglementées, disponible en ligne sur GeoNB. Ces terres humides sont identifiées sur la carte en jaune et orange. Les formes jaunes représentent des terres humides d'importance provinciale.

Ces terres humides ont reçu un statut spécial parce qu'elles répondent à certains critères tels que : les terres humides qui contiennent des espèces en péril; les terres humides dans un refuge d'oiseaux migrateurs;

les terres humides dans les zones naturelles protégées; et les marais côtiers, entre autres. Les activités dans les terres humides d'importance provinciale et dans les zones tampons (zone de protection) de 30 mètres sont très restrictives. Les formes orange représentent toutes les autres terres humides réglementées.

Afin de savoir si vous avez une terre humide réglementée sur votre propriété, veuillez suivre les étapes suivantes en accédant à la carte interactive du gouvernement du Nouveau-Brunswick à : http://geonb.snb.ca/geonb/index_fr.html

PROCÉDURE À SUIVRE :

1. Cliquer sur l'icône de terre humide pour afficher ces terres sur la carte interactive. Faire un zoom avant pour rendre les terres humides visibles. (**Échelle 1:16 000**).

2. La légende de la carte des terres humides apparaîtra; cliquer sur un point de la légende pour obtenir des renseignements. Cliquer sur le bouton OK au bas pour retourner à la légende.

3. Cliquer sur l'icône Recherche de parcelle dans le haut de l'écran.

4. Entrer le numéro d'identification (NID) de votre propriété et cliquer sur le bouton Rechercher. (*Numéro à huit chiffres dans la partie supérieure de votre facture d'impôt foncier.*)

5. Les détails concernant votre propriété s'afficheront et la parcelle apparaîtra en rouge. Cliquer sur la case rouge pour aller à votre propriété.

6. Si votre terre humide est cartographiée, elle ressemblera à l'image affichée.

- Terre humide d'importance provinciale (**jaune**).
- Carte des terres réglementées (**orange**).

7. Vous pouvez voir une photo aérienne de votre propriété en cliquant l'onglet Fonds de carte, puis le bouton Imagerie.



LES POLITIQUES, RÈGLEMENTS ET PERMIS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick gère les terres humides par l'entremise de la [Politique de conservation des terres humides](#) et du [Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides \(90 80\)](#) en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau.

La politique et le processus d'obtention de permis réglementent tous les travaux effectués dans ou à moins de **30** mètres des terres humides et des cours d'eau et visent à protéger la santé et les fonctions naturelles de ces systèmes.

La politique s'applique à toutes les terres humides réglementées ayant une superficie d'au moins un hectare et à toutes les terres humides contigües à un cours d'eau sans égard à leur dimension.

La Politique vise à empêcher la perte de terres humides d'importance provinciale et la perte nette de fonctions des autres terres humides. En vertu de cette politique, le processus d'attribution des permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide vise à réglementer

et à réduire les effets nuisibles sur les terres humides en évaluant et en reconnaissant les menaces causées par les travaux proposés.

Les permis de modification sont nécessaires pour tous les travaux exécutés dans ou à moins de 30 mètres d'une terre humide ou d'un cours d'eau. Les activités courantes qui nécessitent un permis comprennent, mais ne sont pas limitées à:

- **Perturbation du sol ou construction de structures**
- **Retrait de végétation**
- **Utilisation de machinerie**

La Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick incite à laisser une zone tampon de 30 mètres de végétation naturelle intacte autour des terres humides. Une zone tampon naturelle protège les terres humides contre l'impact des menaces externes et assure un habitat important à de nombreuses espèces sauvages.

Cours d'eau désigne le lit, les berges, les bords et les côtés d'un canal d'eau eau (ou chenal) naturelle ou artificielle dont la largeur excède 0,5 mètre et de tout autre bassin naturel ou artificiel (p. ex. lac ou étang).

LA DEMANDE DE PERMIS

Les demandes peuvent être faites en utilisant le programme de demande en ligne sur [le site web du gouvernement du Nouveau-Brunswick](#) ou en personne [au bureau local du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux](#).

Les demandes peuvent être traitées plus rapidement si vous incluez autant de détails que possible dans l'application. Le processus de revue peut prendre jusqu'à deux mois.

Dans le cas des modifications comportant peu de risque, les permis peuvent être accordés en dix jours ou moins. Pour en savoir plus sur les permis, vous pouvez consulter le site [www.gnb.ca](#) ou vous adresser au bureau local du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.



Sympetrum internum

Préparez-vous à fournir les renseignements suivants :

- **Emplacement du projet:** vous pouvez utiliser une carte en ligne, mais un numéro d'identification (NID) facilitera grandement le processus.
- Une description complète du projet et sa localisation sur la propriété incluant la distance par rapport à la terre humide ou au cours d'eau.
- Des dessins du projet incluant toutes les dimensions pertinentes.
- Des photos du secteur où le projet sera réalisé.
- Une lettre de consentement du propriétaire (si vous n'êtes pas propriétaire, p. ex. un entrepreneur).
- Le mode de paiement (carte de débit ou de crédit).

Si vous avez des photos, des plans, des lettres ou d'autres documents à l'appui de votre demande et que vous ne pouvez pas les transmettre par voie électronique, vous pouvez les envoyer par la poste ou les apporter en personne au bureau régional en prenant soin de bien inclure le numéro de référence de votre demande de permis.

COMPENSATION POUR LA PERTE DE TERRES HUMIDES

Lorsque le **ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux** évalue les développements potentiels, des mesures sont prises pour veiller à ce qu'un projet évite, atténue ou compense pour les impacts à une terre humide ou un cours d'eau. Une compensation est requise chaque fois que des impacts inévitables sont autorisés dans une terre humide. Les mesures de compensation doivent entraîner un gain sur la fonction globale des terres humides dans la province. Les mesures incluent la restauration ou l'amélioration de terres humides existantes, la création de nouvelles terres humides dans des zones où il n'y en existait pas auparavant et plus encore.

Le ministère collabore avec les promoteurs de projet et/ou des tiers partenaires tels que Canards illimités Canada pour remplir les exigences de compensation qui contrebalanceront la perte de fonction de terres humides causée par les projets approuvés.

Il est presque impossible de recréer le fonctionnement complexe des terres humides naturelles. Pour surmonter ces difficultés, un ratio de compensation est appliqué. Ce ratio exige que l'aire de compensation soit plus grande que la terre humide qu'elle remplace. Le ratio de compensation actuel est de 2:1.

LES TERRES HUMIDES DU NOUVEAU-BRUNSWICK: NOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois, nous avons le privilège d'avoir accès à un grand nombre de cours d'eau et de terres humides dans la province. La beauté, la biodiversité et les loisirs associés à ces lieux ont pour effet d'enrichir notre vie. C'est pourquoi il est important que chacune et chacune fassent sa part pour protéger nos terres humides et cours d'eau. La Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick peut vous aider en ce sens.

Prendre soin des terres humides peut se faire de différentes façons sans pour autant vous empêcher de profiter de votre de votre propriété. La planification et la compréhension vous aideront à entretenir, améliorer et même remettre en état des terres humides. Des choses simples telles que l'ébranchage d'un arbre plutôt que son enlèvement peut vous donner une belle vue sans que la terre humide en souffre. En général, il vaut mieux laisser la nature suivre son cours en causant le moins d'interférence possible.



La tourbière



INTENDANCE DES TERRES HUMIDES

Grâce à son programme Intendants de la Terre, la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick appuie les propriétaires qui veulent faire leur part. La Fondation peut fournir des renseignements sur la manière de prendre soin de votre terre humide ou de votre cours d'eau ou vous conseiller pour vous aider à veiller à ce que les espèces d'animaux sauvages prospèrent sur votre terre. Elle vous aidera également à reconnaître les habitats importants pour la faune et à maintenir l'équilibre entre l'utilisation de la terre et sa conservation. Il s'agit d'un programme volontaire pour ceux et celles qui veulent bien gérer leur terre. Pour en savoir plus, voir le site web de la Fondation à www.naturetrust.nb.ca.

PARMI LES GESTES BÉNÉFIQUES À POSER POUR VOS TERRES HUMIDES :

- Laisser une zone tampon naturelle d'au moins 30 mètres.
- Éviter d'endiguer ou de modifier le chenal du cours d'eau.
- Conserver les arbres et les autres plantes autour de vos terres humides cours d'eau et zones tampons pour que tout reste aussi naturel que possible.
- Aménager des sentiers qui font le tour des aires humides sans les traverser.
- Tenter de minimiser les perturbations quand vous récoltez des ressources comme des têtes de violon et des petits fruits.
- Éviter ou minimiser toute perturbation du sol, y compris l'accès au véhicule tout terrain, dans les terres humides.
- Éviter les aires de reproduction de la faune (p. ex., poissons, grenouilles, oiseaux, aquatiques et oiseaux de rivage).



Les terres humides d'eau douce

CONTACTS ET RESSOURCES

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

<http://www.canards.ca/>

DEMANDES DE MODIFICATION D'UN COURS D'EAU ET D'UNE TERRE HUMIDE

<https://www.elgegi.gnb.ca/WAWAG/en/Home/Site>

DIRECTIVES TECHNIQUES SUR LA MODIFICATION DES COURS D'EAU ET DES TERRES HUMIDES

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Water-EauDirectivesTechniquesModificationCoursD'eauTerresHumides.pdf>

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA : LES TERRES HUMIDES

https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau_apercu/sources/terres-humides.html

ÉTUDES PÉDOLOGIQUES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

http://sis.agr.gc.ca/cansis/publications/surveys/nb/nbsa/nbsa_report.pdf

FONDATION POUR LA PROTECTION DES SITES NATURELS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

<http://www.naturetrust.nb.ca>

INFORMATIONS SUR LA DÉLIMITATION DU CORPS DE L'ARMÉE AMÉRICAINE.

<https://www.lrh.usaca.army.mil/Portals/38/docs/USACE%2087%20Wetland%20Delineation%20Manual.pdf>

NOUVEAU-BRUNSWICK ENVIRONNEMENT ET GOUVERNEMENTS LOCAUX

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl.html>

NOUVEAU-BRUNSWICK MODIFICATION DES COURS D'EAU OU D'UNE TERRE HUMIDE MANUAL

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/terre_et_dechets/content/guide_de_consultation/modification_descoursdeauouduneterrehumide.html

NOUVEAU-BRUNSWICK RÈGLEMENT SUR LA MODIFICATION DES COURS D'EAU ET DES TERRES HUMIDES:

<http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/96-00/20170529>

POLITIQUE DE CONSERVATION DES TERRES HUMIDES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Wetlands_TerreHumides/WetlandsTerresHumides.pdf

RÉFÉRENCES

1. [FICHE D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES TERRES HUMIDES](#)

2. [FUNDY SHOREBIRDS \(OISEAUX DE RIVAGE DE LA RÉGION DE FUNDY - BÉCASSEUX\) CONSULTÉ LE 13 SEPTEMBRE 2017.](#)

<http://www.speciesatrisk.ca/fundyshorebirds> (Le site du web est en anglais seulement)

SUIVEZ-NOUS!



[Nature Trust of New Brunswick](#)



[@NatureTrustNB](#)



[@naturetrustnb](#)

www.naturetrust.nb.ca



